



# Aide-mémoire

## relatif à la vacance de poste d'architecte-urbaniste (m/f)

### Candidature

---

Les pièces à joindre obligatoirement à la demande écrite sont les suivantes :

1. Demande motivée
2. Curriculum vitae détaillé
3. Extrait de l'acte de naissance
4. Copie de la carte d'identité / passeport
5. Extrait récent du casier judiciaire
6. Copies des certificats d'études
7. Photo récente

### Conditions

---

Pourront concourir pour ce poste à temps complet les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, âgés de 18 ans au moins le jour de la nomination provisoire, ayant des connaissances suffisantes des langues française, allemande et luxembourgeoise, et qui sont détenteurs soit d'un Master en architecture inscrit au registre des titres d'enseignement supérieur et/ou d'un Master en urbanisme, soit d'un certificat y assimilé portant sur des études reconnues équivalentes par le Ministre de l'Education Nationale.

### Rémunération

---

La rémunération du fonctionnaire se fera sur base de la législation sur les traitements des fonctionnaires communaux en vigueur. Le fonctionnaire sera engagé sous le groupe de traitement A1 – sous-groupe scientifique et technique. Un engagement sous le statut de l'employé communal pourra également être envisagé.

### Description des tâches principales

---

Autorisations de construire : rédaction, contrôle, surveillance, renseignements

Aménagement communal / Développement urbain : suivi des procédures PAG et PAP.

Assistance aux autres travaux du personnel du service technique communal.

### Heures de travail

---

L'horaire normal de travail est de 8 heures par jour et de 40 heures par semaine.

Plage fixe 08.30-11.30 et 14.00-16.00 heures

Plage mobile de 06.30 – 08.30, 11.30-14.00 et 16.00-18.30 heures

Pause de midi obligatoire d'une demi-heure entre 11.30 et 14.00 heures

### Date prévue d'entrée en service

---

à convenir